

DEC133381INSB

**Décision portant nomination de M. ENSLEN Hervé aux fonctions de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. ENSLEN Hervé, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le suivi de la section 22, Biologie Cellulaire, Biologie du Développement, Evolution-Développement, Reproduction.

Pour l'exercice de cette mission, M. ENSLEN Hervé demeure affecté à l'Institut Cochin (UMR8104) situé à Paris.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 M. ENSLEN Hervé percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A (DR1).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**3 1 DEC. 2013**

  
Le Président  
Alain FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90